



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0228

**IMMEUBLE COMMUNAL SIS 29,
AVENUE ROGER SALENGRO
TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA
BOURGOGNE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant l'action du Centre Social et Culturel de la Bourgogne qui accompagne au quotidien tous les publics dans l'accès aux droits sociaux, l'habitat, l'énergie et la gestion du budget ;

Considérant la démarche de l'Association Centre Social et Culturel de la Bourgogne qui a souhaité bénéficier de locaux communaux pour lui permettre d'assurer des cours d'alphabétisation assurés par des bénévoles à destination de personnes en situation d'illettrisme et d'alphabétisation,

DECISIONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition avec l'Association Centre Social et Culturel de la Bourgogne dont le siège social est situé au 24 avenue Roger Salengro à Tourcoing, pour la mise à disposition à titre gratuit, de locaux au 3^{ème} étage de la Maison du Projet, sise au 29 avenue Roger Salengro à Tourcoing.

L'occupation est consentie par convention à titre précaire et révocable jusqu'au 30 juillet 2025.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 21 JUIL. 2025

Pour le Maire et par délégation,
Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER,
Premier Adjoint au Maire,



Accusé Réception en Préfecture le : 21 JUIL. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 21 JUIL. 2025

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_228 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/07/2025

Objet : Mise à disposition - 29 avenue Roger Salengro - CS Bourgogne

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 21/07/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0228 - Mise _ disposition - 29 avenue roger salengro - CS bourgogne.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250721-DAJI_D2025_228-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/07/2025

